

## Communiqué

### La Fédération suisse des urbanistes (FSU) salue le OUI à la loi sur l'aménagement du territoire

Avec le OUI à la loi sur l'aménagement du territoire, la majorité de la population et approuvé, le 3 mars 2013, une loi de qualité, bien formulée, débattue au Parlement et bénéficiant d'un large soutien. Les acteurs (Confédération, cantons et communes) sont ainsi tenus d'appliquer une gestion économe du territoire. Parallèlement, cette loi crée une marge de manœuvre pour l'aménagement du territoire et les développements futurs.

La Fédération suisse des urbanistes (FSU) s'est engagée en faveur du OUI à la loi sur l'aménagement du territoire. Cette loi offre maintenant un cadre légal clair et précis pour les futures tâches de l'aménagement du territoire. Il s'agit maintenant d'appliquer cette loi dans le travail quotidien de l'aménagement. Les débats très utiles dans le cadre de la campagne de votation ont mis à jour un certain nombre de défis :

- L'urbanisation vers l'intérieur voulue par la loi est une tâche complexe et exigeante. Dans le cadre du dialogue entre les différents acteurs, avec leurs intérêts spécifiques, il faudra parvenir non seulement à augmenter le volume bâti et, ainsi, à créer de nouveaux logements, mais aussi – et surtout – à porter une attention particulière à la qualité du bâti, de manière à créer un urbanisme attrayant.
- La « bonne dimension » des zones à bâtir doit être négociée. Dans ce but, la Confédération, les cantons et les communes sont invités à élaborer des lignes directrices claires et applicables dans la pratique.
- L'aménagement du territoire reste un thème complexe, dans le cadre duquel il s'agit de peser des intérêts contradictoires. Le rôle des aménagistes, en collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines, sera de fournir le travail de conviction nécessaire – de conseiller intelligemment les communes et d'informer correctement la population afin qu'un aménagement de qualité soit également soutenu, politiquement, par la population.

A travers leurs compétences professionnelles, les aménagistes réunis au sein de la Fédération suisse des urbanistes (FSU) sont prêts à apporter une contribution importante à une mise en œuvre réfléchie de la loi révisée sur l'aménagement du territoire.